

Déclaration d'un décès

Chaque travailleur du Secteur non-marchand fédéral est affilié au plan de pension complémentaire du secteur. Le plan de pension travaille avec un compte d'épargne-pension sur lequel des cotisations sont versées.

Pour gérer les comptes d'épargne-pension, le secteur a fondé le Fonds de pension du secteur non-marchand fédéral. Ce fonds de pension est géré de manière paritaire par des représentants des employeurs et des travailleurs et est placé sous le contrôle du gouvernement fédéral et de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).

Que se passe-t-il avec le compte d'épargne-pension en cas de décès?

En cas de décès, le Fonds de pension verse le capital de pension constitué, avec le rendement financier compris, au(x) (à la) bénéficiaire(s):

- (1) l'époux (se) de l'affilié(e) pour autant qu'il (elle) ne soit pas séparé(e) légalement de corps ou divorcé(e)
- (2) à défaut, le (la) cohabitant(e) légal(e)
- (3) à défaut, les enfants
- (4) à défaut, la (les) personne(s) désignée(s) par l'affilié(e) par courrier recommandé au Fonds de pension
- (5) à défaut, les parents
- (6) à défaut, le Fonds de pension.

Bien que tous les impôts requis aient été déduits lors du paiement, le/la/les bénéficiaire(s) est/sont tenu(e)(s) de reprendre ce versement dans leur déclaration à l'impôt des personnes physiques. Nous enverrons, l'an prochain, au(x) (à la) bénéficiaire(s) une fiche fiscale qui leur permettra d'effectuer une déclaration correcte.

Que devez-vous faire?

En principe, le Fonds de pension est automatiquement avisé quand un(e) affilié(e) qui habite en Belgique, est décédé(e). Le Fonds de pension envoie alors les documents nécessaires pour pouvoir payer le capital.

Si vous n'habitez pas en Belgique, vous pouvez alors vous-même déclarer le décès en complétant le formulaire ci-annexé et de le retourner ensemble avec les pièces justificatives nécessaires au Fonds de pension. Le Fonds de pension versera alors au plus vite le capital de pension net au(x) (à la) bénéficiaires.

À compléter par la personne de contact (en majuscules svp)*Données de l'affilié(e) décédé(e):*

Prénom et nom: _____

Numéro de registre national: _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ (repris au verso de la carte d'identité)

Date de naissance: _ _ / _ _ / _ _ _ _ (jour/mois/année)

Date du décès: _ _ / _ _ / _ _ _ _ (jour/mois/année)

Données de la personne de contact:

Prénom et nom: _____

Adresse: _____

À ajouter à votre déclaration:

- ✓ copie de l'acte de décès.

Signature: _____

Date: _ _ / _ _ / _ _ _ _

Renvoyer le formulaire et les pièces justificatives au:

Fonds de pension du secteur non-marchand fédéral

Boîte postale 33 - 2980 Zoersel